

CONDITIONS D'ACCÈS

La candidature est soumise à une admission artistique ainsi qu'à une admission administrative.

Il faut avoir obtenu un diplôme de 1er cycle dans le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace (1er cycle = bachelier/licence = 180 crédits obtenus).

Article 111. Ont accès aux études en vue de l'obtention du grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle les étudiants qui portent :

1° un grade académique de premier cycle du même cursus ;

2° le même grade académique de deuxième cycle, mais avec une autre finalité ;

3° un grade académique de premier ou de deuxième cycle de type long, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent ;

4° un grade académique similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par un établissement d'enseignement supérieur, en Communauté française ou extérieure à celle-ci, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent ;

5° un grade académique étranger reconnu équivalent à un grade académique de deuxième cycle donnant accès aux études visées, en application de ce décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

NB : Même si vous n'avez pas encore validé tous vos crédits au moment d'introduire la demande, vous devez respecter les délais mentionnés.

GLOSSAIRE

- **MSES** est le code lié au **Master** en 120 crédits en architecture d'intérieur à finalité **Spécialisé** option **Espace Scénographique**.
- **MSPB** est le code lié au **Master** en 120 crédits en architecture d'intérieur à finalité **Spécialisé** option **Patrimoine Bâti**.
- **MAAI** est le code lié au **Master** à finalité **Approfondie** en **Architecture d'Intérieur**. Ce master en 2 ans et 120 crédits ECTS de recherche autorise une poursuite d'étude en troisième cycle (doctorat).
- « **interne** » est le terme utilisé pour parler des étudiant-es inscrit-es à l'ESA St-Luc Bruxelles en bachelier qui souhaiteraient s'inscrire en passerelle dans un master.
- « **externe** » est le terme utilisé pour parler des étudiant-es d'autres écoles qui souhaiteraient s'inscrire en passerelle dans un master à l'ESA St-Luc Bruxelles.
- Toute information sur les objectifs de chaque master est disponible sur site <https://www.stluc-bruxelles-esa.be/>

Deux salves d'admission sont ouvertes pour ces masters en architecture d'intérieur.

La première salve débute en avril, les avis artistiques sont émis à la fin du mois.

La seconde salve débute mi-août, les avis artistiques sont émis début septembre.

Il n'est pas autorisé de candidater aux deux salves.

PROCÉDURE 1^{ÈRE} SALVE

1. DU 10 AU 13 AVRIL 2025 (max 17H) — Envoyez votre candidature par mail à passerelle.master@stluc-esa-bxl.org
L'objet du mail doit être le suivant : « **Candidature / MSES ou MSPB ou MAAI* / Nom / Prénom** »

Pièces à joindre obligatoirement au **format .pdf** dans des fichiers séparés :

- formulaire de candidature en page 4 (nom_prénom_candidature.pdf)
- lettre de motivation (nom_prénom_motivation.pdf)
- portfolio (nom_prénom_portfolio.pdf)
- un descriptif **détaillé** des cours suivis en premier cycle ou le PAE pour les internes (disponible via les valves)

*vous devez choisir le master auquel vous souhaitez candidater.

Tout dossier **incomplet ou envoyé hors période ou hors format (lien vers un site, wetransfer, jpeg, ...)** ne sera pas pris en compte.

2. LE 22 AVRIL 2025 — Résultats de la première sélection sur dossier artistique

Vous recevrez l'avis des professeur-es quant à votre participation à l'épreuve de motivation *via* l'adresse mail que vous avez indiquée dans votre formulaire de candidature. Si vous recevez un avis favorable, vous recevrez également les modalités précises de votre entretien.

3. LE 28 et 29 AVRIL 2025 — Entretiens de motivation en présentiel

Si votre dossier est retenu et que vous obtenez un avis favorable le 22 avril, vous devrez passer un entretien de motivation. Les entretiens auront lieu en présentiel à l'ESA St-Luc Bruxelles.

4. LE 30 AVRIL 2025 A 14H — Résultats de la deuxième sélection après entretien de motivation

Vous recevrez l'avis des professeur-es quant à votre admission artistique *via* l'adresse mail que vous avez indiquée dans votre formulaire de candidature. Si le résultat est favorable, vous recevrez dans le mail, un lien vers la plateforme d'admission administrative. Le lien ne sera pas encore actif.

5. ENTRE LE 30 JUIN ET LE 10 JUILLET 2025 (max 17H) — Ouverture du site d'admission administrative

Si vous êtes externe, vous devez procéder à votre inscription en ligne *via* le lien reçu le 30/04. Vous aurez 11 jours pour procéder à cette admission. Vous devrez notamment justifier chaque année depuis l'obtention du diplôme du secondaire jusqu'à juin 2025 et fournir un certain nombre de documents obligatoires pouvant mettre plusieurs semaines à vous être délivrés. Vous trouverez la liste des documents obligatoire à la page suivante. Entamez les démarches avant cette période afin d'obtenir les documents à temps. **Seuls les dossiers COMPLETS et SOUMIS seront traités et donc, admissibles.**

Si vous êtes interne vous devez remplir votre fiche de réinscription, l'envoyer par mail et la déposer en mains propres à l'ESA St-Luc Bruxelles.

6. LE 22 AOÛT 2025 – Informations rendez-vous inscription définitive

Si vous êtes externe et que votre dossier administratif est complet et en ordre OU si vous êtes interne et que vous avez envoyé et déposé votre fiche de réinscription, un rendez-vous administratif vous sera donné afin de finaliser votre inscription définitive.

7. LES 2, 3 ET 5 SEPTEMBRE 2025 — Inscription définitive

Vous devrez vous rendre en personne à l'ESA Saint-Luc, au rendez-vous fixé, avec les documents demandés. Veillez à vous rendre disponible sur la totalité des jours. Aucun rdv ne pourra être déplacé.

7. LE 15 SEPTEMBRE 2025 — Pré-rentrée à l'ESA St-Luc Bruxelles

Vous avez rendez-vous à 9h à l'ESA St-Luc Bruxelles, 30 place Louis Morichar, pour la réunion de pré-rentrée. A cette occasion vous pourrez prendre connaissance des horaires de cours affichés à l'entrée de l'école. Les cours commencent officiellement, suivant l'horaire indiqué, dès **le 16 septembre**.

PROCÉDURE 2nde SALVE

1. DU 18 AU 21 AOÛT 2025 (max 17H) — Envoyez votre candidature par mail à passerelle.master@stluc-esa-bxl.org
L'objet du mail doit être le suivant : « **Candidature / MSES ou MSPB ou MAAI*/ Nom / Prénom** »

Pièces à joindre obligatoirement au **format .pdf** dans des fichiers séparés :

- formulaire de candidature en page 4 (nom_prénom_candidature.pdf)
- lettre de motivation (nom_prénom_motivation.pdf)
- portfolio (nom_prénom_portfolio.pdf)
- un descriptif **détaillé** des cours suivis en premier cycle pour les externes ou le PAE pour les internes (disponible *via* les valves électroniques)

*vous devez choisir le master auquel vous souhaitez candidater.

Tout dossier envoyé hors période ou hors format (lien vers un site, wetransfer, jpeg, ...) ne sera pas pris en compte.

2. LE 26 AOÛT 2025 À 16H — Résultats de la première sélection sur dossier artistique

Vous recevrez l'avis des professeur-es quant à votre participation à l'épreuve de motivation *via* l'adresse mail que vous avez indiquée dans votre formulaire de candidature. Si vous recevez un avis favorable, vous recevrez également les modalités précises de votre entretien ainsi que la liste des documents nécessaires à votre admission administrative.

3. LE 2 et 3 SEPTEMBRE 2025 — Entretiens de motivation en présentiel

Si votre dossier est retenu et que vous obtenez un avis favorable le 22 avril, vous devrez passer un entretien de motivation. Les entretiens auront lieu en présentiel à l'ESA St-Luc Bruxelles.

4. LE 4 SEPTEMBRE 2025 À 10H — Résultats de la deuxième sélection après entretien de motivation

Vous recevrez l'avis des professeur-es quant à votre admission artistique *via* l'adresse mail que vous avez indiquée dans votre formulaire de candidature. Si le résultat est favorable, vous recevrez dans le mail, un lien vers la plateforme d'admission administrative à laquelle vous inscrire si vous êtes externe.

5. ENTRE LE 4 ET LE 14 SEPTEMBRE 2025 (max 17H) — Ouverture du site d'admission administrative

Si vous êtes externe vous devez procéder à votre inscription en ligne *via* le lien reçu le 30/04. Vous aurez 11 jours pour procéder à cette admission. Vous devrez notamment justifier chaque année depuis l'obtention du diplôme du secondaire jusqu'à juin 2025 et fournir un certain nombre de documents obligatoires pouvant mettre plusieurs semaines à vous être délivrés. Vous trouverez la liste des documents obligatoire à la page suivante. Entamez les démarches avant cette période afin d'obtenir les documents à temps.

Seuls les dossiers COMPLETS et SOUMIS seront traités et donc, admissibles.

Si vous êtes interne vous devez remplir votre fiche de réinscription, l'envoyer par mail et la déposer en mains propres à l'ESA St-Luc Bruxelles.

6. LE 15 SEPTEMBRE 2025 — Pré-rentrée à l'ESA St-Luc Bruxelles

Vous avez rendez-vous à 9h à l'ESA St-Luc Bruxelles, 30 place Louis Morichar pour la réunion de pré-rentrée. A cette occasion vous pourrez prendre connaissance des horaires de cours affichés à l'entrée de l'école. Les cours commencent officiellement, suivant l'horaire indiqué dès **le 16 septembre**.

7. ENTRE LE 22 ET LE 26 SEPTEMBRE 2025 — Inscription définitive

Si vous êtes externe et que votre dossier administratif est complet et en ordre OU si vous êtes interne et que vous avez envoyé et déposé votre fiche de réinscription un rendez-vous administratif vous sera donné afin de finaliser votre inscription définitive. Vous devrez vous rendre en personne à l'ESA Saint-Luc, au rendez-vous fixé, avec les documents demandés. Veillez à vous rendre disponible sur la totalité des jours. Aucun rdv ne pourra être déplacé.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À UPLOADER EN LIGNE

- un scan (recto/verso) de la carte d'identité valide ;
 - un extrait d'acte de naissance (de moins de trois mois pour les français-es)
Attention, pour les français-es, l'obtention de ce document se fait à la mairie de votre ville de naissance, il peut mettre plusieurs semaines à vous être délivré.
 - Une photo d'identité récente
 - Le diplôme du secondaire (CESS ou Baccalauréat **et** relevé de notes ou tout autre diplôme du secondaire)
 - Le diplôme du 1^{er} cycle (pour les diplômé-es de 2024 la formule provisoire est acceptée)
 - Les attestations justifiant TOUTES les activités depuis l'obtention du diplôme secondaire jusqu'à votre inscription à l'ESA. Il faut justifier les mois de septembre à juin pour TOUTES les années après le secondaire.
 - **Si études supérieures** : les relevés de notes datés, signés, cachetés avec crédits ECTS. Attention : les attestations de fréquentation "simple" ou "certificats de scolarité" ne sont PAS VALABLES.
 - **Si travail** : les contrats de travail détaillés avec dates d'entrée et de sortie et le nombre d'heures effectuées par semaine et fiches de paie (vous devez vous justifier à raison de 35h par semaine).
 - **Si voyage** : billets d'avion, attestation de séjour linguistique ou tout autre document daté prouvant le déplacement
 - **Si demandeur·euse d'emploi (en Belgique)** :
 - **Actiris** : obtenez « *l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi – Après études A 23 J* » et demandez à l'ONEM une attestation.
 - **Forem** : obtenez « *l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi – Après études A 23 6* » et demandez à l'ORBEM une attestation.
 - **Si chômeur·euse** :
 - attestation de l'ONEM ou de l'ORBEM (en Belgique)
 - attestation de France Travail (en France)
 - la preuve de paiement des frais de dossier : 50 € (non remboursables en cas de désistement ou d'abandon ou de délai dépassé pour la soumission du dossier en ligne, et déduits des frais d'inscription en cas de réussite)
- Pour les candidat·es ayant déjà étudié en Belgique ajouter :**
- L'attestation de non solde/non dette à demander à (aux) école(s) supérieure(s) fréquentée(s) en Belgique attestant que vous n'avez aucune dette envers elle(s)
 - L'attestation du bilan de santé à demander à la dernière école supérieure fréquentée en Belgique (pas de certificat médical du médecin de famille ou autre)

Pour les étudiants étrangers dont les parents habitent en Belgique :

- Une composition de famille récente (moins d'1 mois) - selon la commune ce document est délivré gratuitement si spécifié qu'il est destiné à une école

Dossier proposé le : / / 2025

Ce document est à envoyer entre **10 et le 13 avril 2025** OU entre le **18 et le 21 août 2025**
par mail à passerelle.master@stluc-esa-bxl.org

NOM Prénom du/de la candidat·e :

Adresse mail :

Tél. (avec indicatif pays) : +

Cursus souhaité :

MSES

MSPB

Cursus proposé par le jury :

(barrer les mentions inutiles)

MAAI

PARCOURS DU/DE LA CANDIDAT·E

Exemples : Arts Plastiques 1 + établissement OU emploi OU chômage OU voyage à l'étranger

2024/25 :

2023/24 :

2022/23 :

2021/22 :

2020/21 :

PARTIE RÉSERVÉE AU JURY

AVIS DU JURY :

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

(barrer la mention inutile)

MOTIFS (obligatoire si avis défavorable) :

CRÉDIT(S) COMPLÉMENTAIRE(S) :

DATE :

Noms & Prénoms des membres du Jury & signatures :